



## 2 fois escroqués: GSF + UNAH

Fiche pratique publié le 17/12/2015, vu 2563 fois, Auteur : [Greenkraft expertise](#)

**Les victimes de GSF sont confrontés à une seconde escroquerie par UNAH, qui prétend "améliorer" les performances dérisoires des installations GSF moyennant un nouvel engagement !**

Il est reconnu que Groupe Solaire de France, aujourd'hui en liquidation judiciaire, a abusé de très nombreuses victimes:

En effet, les vendeurs de cette officine avaient pour habitude de surévaluer de 3 fois la production possible des installations qu'ils vendaient, de façon à faire croire à un autofinancement de ces installations ( autofinancement par ailleurs contractuellement confirmées par les documentations commerciales de GSF..)

Heureusement, les jugements de Tribunaux d'Instance , obtenus après nos expertises, sont de plus en plus nombreux à annuler ces ventes frauduleuses et les prêts affectés.

Toutefois, nous avons eu la surprise de constater que ces mêmes victimes de GSF , étaient sollicitées par une société UNAH ( Union Nationale d'Amelioration de l'Habitat), aujourd'hui également en liquidation .....) qui prétendait venir de la part d'EDF, car ayant eu connaissance de la faible production des installations, et proposant, moyennant un nouvel engagement contractuel , une installation supplémentaire...

Il est évident qu'EDF n'est en rien impliqué dans cette démarche dolosive: en fait, certains anciens vendeurs de GSF sont "passés" chez UNAH avec le fichier client, et prospectent donc ces clients malheureux pour les escroquer **une seconde fois !!!**

Inutile de préciser que ces vendeurs malhonnêtes ne précisent jamais que passer d'une installation de 3 Kwc a une installation plus importante obligera à déclarer les revenus d'électricité et à se faire imposer sur ces revenus, revenus qui s'ils provenaient d'une installation de moins de 3Kwc ne faisaient l'objet d'aucune imposition.

Le fait de rajouter des panneaux n'améliorera aucunement le rendement de la première installation.

Si les panneaux nouveaux sont installés en autoconsommation, il est quasiment certain que l'essentiel, de la production sera renvoyée gratuitement sur le réseau EDF ( assuré si l'installation excède 300 Wv).

Dans certains cas les installations ont été réalisées sans aucune déclaration de travaux complémentaires à la Mairie, rendant les installations illégales !

De telles situations peuvent toutefois heureusement être corrigées par les Tribunaux.

Enfin, si vous avez été victime de GSF, ne cédez à aucune sollicitation nouvelle sans vérifier que l'offre qui vous est faite est justifiée: Nous sommes à votre disposition pour étudier ces

propositions.